

Contrat Régional de Bassin Versant Vie Jaunay 2011-2013

Le Fenouiller

Gestion et qualité de l'eau : un contrat signé pour trois ans

Vendredi a eu lieu la signature du Contrat régional du bassin versant Vie et Jaunay. Une signature en présence de Sophie Bringuy, vice-présidente du conseil régional des Pays de la Loire, Jean-Claude Merceron, président du Syndicat mixte des marais de la Vie du Ligneron et du Jaunay, Auguste Guillet, vice-président de la Commission locale de l'eau du Sage (Shéma d'aménagement et de gestion des eaux) ainsi, que les maires des communes concernées.

Le contrat, signé avec la Région pour une durée de trois ans, porte sur un montant global de 2 288 986 euros pour 69 actions à réaliser suivant trois axes principaux : restauration des milieux aquatiques, amélioration de la qualité de l'eau et réduction de la consommation d'eau potable.

Ce contrat est le 16^e signé depuis la mise en œuvre de la politique de reconquête de la ressource en eau en 2005. Pour la commission locale de l'eau du Sage « **seule l'implication conjointe de mesures portées par le monde agricole, les industriels, les collectivités et les particuliers semble en mesure de relever le défi, d'un développement durable des territoires, prenant en compte**



Visite au barrage des Vallées des signataires du Contrat régional du bassin versant Vie et Jaunay.

la ressource naturelle que constitue l'eau ».

Le barrage des Vallées, construit en 1961, avait pour objectif d'améliorer l'évacuation de l'eau douce en limitant l'envasement de la Vie et du Ligneron par les vases marines. Il a été construit juste en amont de leur confluent. Dans le même temps, il a permis de stopper la remontée d'eau salée sur les terres basses, et il matérialise la limite entre eau douce et eau salée.

Une passe à anguilles a été réalisée lors de la réhabilitation du

barrage en 2005, et depuis 2006 à nos jours, selon Christian Rabiller de la Fédération de pêche « **on a comptabilisé près d'une tonne et demie de civelles et anguilles, soit 300 kg par an** ».

Aujourd'hui la réflexion et les actions sur les ouvrages hydrauliques s'articulent autour de la continuité écologique. Des travaux ont été menés sur les digues après la tempête Xynthia et leur effondrement côté rivière par un enrochement sur la partie basse sujette à l'érosion sur une longueur d'environ 1,5 km.